



PAR COURRIEL

Québec, le 4 février 2026

Madame Sonia Dugas
Vice-présidente finances
2021, avenue Union, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S9

Madame la Vice-Présidente,

Comme cela a été fait plus tôt cette année, nous vous transmettons la confirmation pour les financements non récurrents provenant de certains crédits réguliers, des comptes à fins déterminées ainsi que du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis en provenance du Sous-ministériat à la prévention et santé publique, du ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS).

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC) :

Un financement supplémentaire de 31 135 034 \$, accordé par le FPRMC s'ajoute à celui déjà annoncé (25-SS-00184-002) pour l'exercice financier 2025-2026. Les détails relatifs à ces financements figurent dans l'annexe A.

Comptes à fins déterminées – Projet de démonstration Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) :

Un financement de 250 000 \$ est prévu pour la mise en place d'un projet de démonstration dans les SIPPE pour la clientèle immigrante, dans le cadre de l'Accord de contribution Canada-Québec en matière d'investissement dans l'information et les services au sujet de la santé sexuelle et reproductive (ISSSR). Ce montant était déjà prévu à l'enveloppe initiale.

Crédits réguliers :

Un financement supplémentaire de 2 036 250\$ provient des crédits réguliers.

De ce montant, 800 000 \$ est prévu pour la mesure budgétaire « *Stratégie nationale de prévention en santé* ». Ce financement, vise à financer un appel de projets d'innovation en prévention qui sera coordonné conjointement par :

- le Hub Inno+Santé du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal;
- le Hub érudit innovation du Réseau universitaire intégré de santé et de services sociaux de l'Université Laval (Centre hospitalier universitaire de Québec).

Il vise à soutenir la mise à l'échelle d'innovations jugées prometteuses (qu'elles soient technologiques, organisationnelles ou sociales) et susceptibles de contribuer de façon durable à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population québécoise.

Par ailleurs, ce montant indiqué en vert dans le tableau, nécessite un suivi particulier et devra donc être comptabilisé à titre de revenus reportés à la clôture de l'exercice financier si une portion de la somme demeure inutilisée.

Nous vous rappelons que les montants octroyés doivent être utilisés exclusivement aux fins pour lesquelles ils ont été attribués, conformément aux orientations et aux modalités précisées dans la documentation annexée.

Veuillez agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice nationale de santé publique
et sous-ministre adjointe,



Caroline Quach-Ihanh

p. j. : 2

c. c. : Mme Geneviève Biron, Santé Québec
Mme Kathleen Munger, MSSS
Mme Maryse Poupart, Santé Québec
M. Daniel Paré, MSSS

N/Réf. : 25-SP-00456